

Conseil portuaire du 21 juin 2012
Saint-Denis d'Oléron

Présents :

Jean-Michel MASSE, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,
Serge BITEAU, représentant les usagers du port, Jean-Jacques ARTAUD (membre suppléant), Jacques PANZINI (membre suppléant),
Jean-Jacques MERIAUD, Bernard BARBIER, représentant les associations.
Philippe LEROY, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Stéphane SAVINEL, représentant les professionnels.

Absents : Alain LE BIAN, Adjoint à M. Le Maire ,
Stéphane BADOUD , élu de la commune

Secrétaire de séance : Nathalie D'AIETTI

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2011 ,
- Budget 2012,
- Point sur les travaux,
- Questions diverses.

1 et 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2011 et BUDGET 2012

Monsieur MASSE fait état des comptes administratifs de 2011 (section de fonctionnement et d'investissement) et énonce le budget primitif 2012.

Voir tableau en annexe 1

Monsieur CHARLET pense que l'année sera moyenne, la saison n'ayant déjà pas très bien commencée. Diverses raisons en sont probablement la cause, les week-ends d'élections, la conjoncture actuelle mais aussi la météo capricieuse.

Monsieur BARBIER regrette que certains comptes ne soient pas détaillés. Il soumet cette idée en vue d'une meilleure lecture pour tous.

Monsieur BARBIER demande également quelques précisions notamment sur la différence entre le budget prévisionnel et le chiffre réalisé.

Monsieur MASSE remet le descriptif des comptes. Il rappelle que le budget de fonctionnement est tendu.

Monsieur PANZINI demande quels sont les investissements budgétés pour cette année :
Monsieur CHARLET précise qu'il n'y a pas de gros investissements prévus cette année, essentiellement l'entretien courant et le projet d'installer une passerelle d'échouage sur la cale

3- POINTS SUR LES TRAVAUX

1 - Travaux effectués en régie :

- Rénovation de la panne G et catways du B,
- Rénovation en cours de catways de la panne C,
- Réfection des caches containers par les services techniques.

2 - Le dragage :

Le dragage du port est envisagé du mois de Novembre 2012 au mois de Mars 2013.

Monsieur CHARLET précise que grâce aux dragages réguliers effectués ces dernières années, le relevé bathymétrique annonçait 30000m³ en début d'année (qui confirme un moindre ensablement) dont 6000m³ à l'extérieur du bassin.

Le dragage est envisageable puisque le résultat des analyses de prélèvements bactériologiques est satisfaisant.

Monsieur MERIAUD souligne qu'à l'avenir, il risque d'y avoir des problèmes à ce sujet suite au rejet des futures cultures conchylicoles dans l'anse de la Maleconche.

Ce sujet inquiète l'ensemble du conseil et pour bien d'autres raisons.....

3- Local vélos :

Monsieur BITEAU demande où en est le projet pour le local vélos.

Monsieur CHARLET l'informe que le projet suit son cours. Les travaux devraient être terminés pour mi Juillet.

Monsieur MASSE précise qu'il a fallu l'aval de l'architecte XHIGNESSE du cabinet « E.A.U » qui avait créé antérieurement le plan des sanitaires « Le droit de l'auteur sur son œuvre » et il nous fallait également celui des bâtiments de France, ce qui a demandé un peu de temps.

Monsieur BITEAU souhaiterait que le conseil portuaire soit consulté au préalable quand à la prise de certaines décisions notamment en ce qui concerne la proposition de diminution du tarif de la cale annuelle ou concernant la sollicitation de libération de places faite au mois d'Avril aux annuels et amodiataires pour les sorties à terre des navires.

Il rappelle que les prérogatives sont du domaine du conseil portuaire et rappelle l'article R623.1 du code des ports maritimes.

Monsieur CHARLET précise que malheureusement il n'y a que deux conseils portuaires dans l'année et que parfois certaines décisions comme la demande de libération de place aux titulaires d'anneaux durant la période allant du début du mois de juin à la fin du mois d'août ne pouvaient pas attendre.

Il rappelle que ce dossier a été mis en place rapidement, mais n'a pas manqué d'objectivité et reste toujours dans l'esprit de satisfaire les plaisanciers.

Monsieur CHARLET rappelle également qu'il reste disponible et ouvert à toute suggestion.

Monsieur MOUCLIER rappelle le principe quant à la libération d'emplacement pour l'été :

Le titulaire de contrat à l'année souhaitant sortir son bateau pour une période minimum de deux mois entre le 1^{er} juin et la fin du mois d'août en fait part à la capitainerie.

Monsieur MOUCLIER fait établir un devis auprès du professionnel préalablement choisi par le plaisancier.

Nous prenons en charge 100% de la manutention.

Les bateaux à partir de 7 mètres seront mis sur le parking à terre du port de plaisance.

Pour les autres unités, le transport jusqu'au chantier du professionnel sera pris en charge à 50 % .

Les stockages des bateaux où qu'ils soient seront pris en charge à 50 %.

Aucun règlement à faire auprès de la capitainerie, le solde dû sera retiré de la somme perçue des sous locations.

Cette formule permet de satisfaire les demandes de nos clients saisonniers de plus en plus nombreux à nous solliciter, il donne une activité supplémentaire aux professionnels et laisse percevoir un petit dividende aux propriétaires tout en apportant un complément de recettes au port.

Monsieur SAVINEL approuve ce projet au nom des professionnels.

Il est décidé d'un commun accord que le conseil portuaire devra être avancé au mois de Mars.

4- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BITEAU demande si la pancarte de sécurité a été remise sur la zone de manutention.
Monsieur MOUCLIER précise que cela a été fait.

De nombreux plaisanciers souhaiteraient que les pontons aient un accès verrouillé.
Mais ce n'est pas une garantie contre les vols.

Monsieur MOUCLIER s'était déjà informé au sujet de ces installations à la Rochelle par exemple, il s'avère que dans la majeure partie des cas le système n'est pas vraiment fiable, le vandalisme et les pannes fréquentes nécessitant également des réparations régulières.
De plus, le coût de ces installations est très onéreux (environ 60 000 euros pour la Rochelle).

Monsieur BITEAU soumet l'idée de mettre un questionnaire à disposition des usagers.

Monsieur BITEAU signale certaines incivilités qui ont eu lieu ce mois ci, agressions verbales et vols de casiers.

Il est déplorable de constater un tel comportement de la part de plaisanciers. Nous rappelons que ce genre d'attitude est répréhensible.

Monsieur BARBIER demande si un câble de télévision sera installé.
Monsieur MOUCLIER dit qu'aucune étude n'a été faite jusqu'à maintenant.

Monsieur BARBIER évoque le problème de stationnement sur le parking du port.
Que faire ? Comment pourrait-on satisfaire tout le monde ?
Le parking n'a pas la capacité d'accueillir toutes les voitures des plaisanciers et sa capacité est restreinte.

Il y a parfois plusieurs badges pour un même bateau, « mari et femme », « propriétaire et co-propriétaire », des dérogations sont demandées pour des invités....
Monsieur BARBIER stipule qu'il ne faudrait donner qu'un badge par bateau. Cette opinion est partagée par l'ensemble des membres.
Ce sujet sera traité au prochain conseil.

Le contrat annuel de location d'un anneau n'inclut pas le droit de stationnement sur le parking.
Les saisonniers venant faire de simples mises à l'eau ont le même droit que tout usager du port.

Le stationnement des remorques, surtout en plein été, devient très problématique, elles ne sont pas toujours très bien garées et prennent souvent la place de deux véhicules.

Le parking reste un sujet sensible, dans la mesure où on ne peut pas l'agrandir, il va être difficile de trouver une solution satisfaisante pour tous....
Monsieur BITEAU demande une réflexion sur l'opportunité de créer une nouvelle cale avec parking sur le territoire de la commune afin de satisfaire ce type d'usager.
Cela permettrait aussi de désengorger le port et ainsi limiter le risque d'accident.

Monsieur BITEAU suggère l'installation de nouveaux bancs sur l'esplanade entre les pontons E à J.

Cette suggestion recueille l'avis favorable du conseil.

La séance est levée à 17h30.

ANNEXE 1

Le Port de plaisance



LES BUDGETS ANNEXES

Le Compte administratif 2011

FONCTIONNEMENT

Recettes 1 141 861,68 €
Dépenses 1 045 868,63 €
Excédent 95 993,05 €

INVESTISSEMENT

Recettes 1 508 397,83 €
Dépenses 1 850 619,54 €
Déficit -342 221,71 €

TOTAL DES SECTIONS

Recettes 2 650 259,51 €
Dépenses 2 896 488,17 €
Déficit -246 228,66 €

Le total des recettes d'investissement s'est élevé à 1 508 397,83 €.

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 045 868,63 € dont 305 738 € de frais financiers, 291 498 € de dotations aux amortissements.

Les recettes progressent d'environ 54 000 €. Le résultat de l'exercice 2011 se traduit par un excédent de 95 993,05 € qui sera reporté en totalité sur l'exercice 2012 en prévision des travaux de dragage du port cumulé avec l'excédent 2010 de 62 410 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 850 619,54 € : remboursement d'emprunts pour 1 408 102 € dont 1 150 000 € de remboursement temporaire BFT et 258 102 € de remboursement des emprunts sur travaux et investissements pour 375 041 € (fin des travaux de construction du bloc sanitaire).

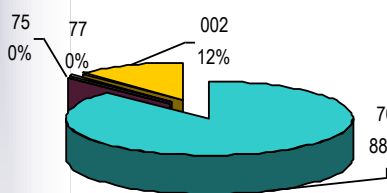
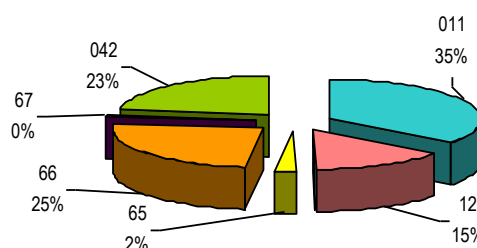
Le déficit d'investissement 2011 s'élève à -246 228,66 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté de 2010 (230 787 €), le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à -111 434,97 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2011, après reprise des résultats de l'année précédente (excédent de 323 197 €, est excédentaire de 46 968,45 €)

Le budget prévisionnel 2012

Section de fonctionnement en dépenses...

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	453 687
12	CHARGES DE PERSONNEL	188 039
65	AUTRES CH. GESTION COURANTE	30 000
66	CHARGES FINANCIERES	321 685
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 003
042	OP° ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	293 996
TOTAL DEPENSES S° FONCT.		1 290 410



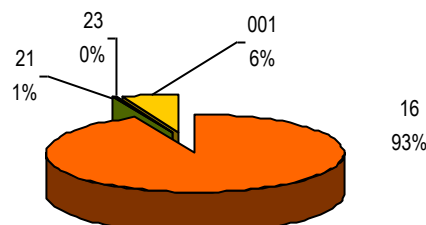
70	PRODUITS DES SERVICES	1 125 507
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500
002	Excédent de fonctionnement reporté	158 403
TOTAL RECETTES DE FONCT.		1 290 410

Le budget primitif de Fonctionnement 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 290 410 €.

260 464 € sont réservés pour les travaux de dragage et d'enlèvement de sable.

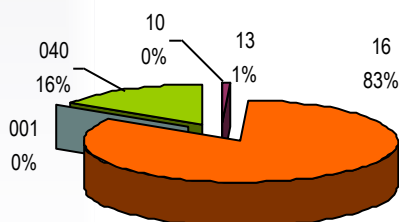
Section d'investissement en dépenses...

16	EMPRUNTS & DETTES ASSIM.	1 740 570
21	IMMOB. CORPORELLES	13 495
23	AUTRES IMMOB° FINANCIERES	
001	Déficit d'investissement reporté	111 435
TOTAL DEP. D'INVESTISSEMENT		1 865 500



en recettes...

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 260
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 557 244
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	
040	OP° D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S°	293 996
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 865 500



Le budget primitif d'Investissement 2012 s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 865 500 €. Il n'est pas prévu de gros investissements en 2012.